



Rapport de la commission de gestion du Conseil Communal sur le
PREAVIS MUNICIPAL N° 4/2026
RELATIF AUX COMPTES DE LA COMMUNE DE BUCHILLON ET AU RAPPORT DE GESTION
EXERCICE 2025

Commission composée de : Jean Gnägi
 Nuot Dorta
 Daniel Calabrese (Président)

La commission s'est réunie les 20 et 27 avril, les 4, 18 et 25 mai ainsi que les 3 et 8 juin à la maison de commune.
De plus, le lundi 11 mai une séance a été organisée avec Messieurs Mitard et Rossier et le lundi 1er juin avec la Municipalité in corpore. Lors de ces séances, la commission a eu l'occasion de poser au Boursier communal, au Syndic Municipal en charge des finances, puis à la Municipalité in corpore, une série de questions sur les comptes et sur la gestion. Ces discussions ont permis un large échange de vues. La commission a obtenu des réponses et des explications sur la totalité des questions posées. Ces rencontres se sont déroulées dans un excellent esprit de collaboration. La commission tient ici à remercier la Municipalité et le Boursier communal pour la qualité de leurs réponses et des discussions. La commission ne reprend ci-après que les points qu'elle juge utile de porter à la connaissance du Conseil.

1. TENUE DES COMPTES

La commission a contrôlé la concordance entre les relevés des différents comptes et le bilan ; elle a procédé à de nombreux contrôles des comptes de liquidités, des placements, des comptes de résultat et du bilan, des pièces comptables, des relevés d'impôts, de la facturation et de l'état des titres détenus par notre commune. Elle a aussi passé en revue les cautionnements accordés par notre commune aux diverses associations intercommunales auxquelles elle participe.
La commission a procédé à un contrôle d'une partie des factures payées, elle a fait un contrôle par sondages des factures émises et de leur encaissement.
La commission est totalement satisfaite de la qualité de la présentation des comptes.
La commission, qui a porté un soin particulier à certains détails des comptes, certifie que la tenue des comptes est rigoureuse, précise et adéquate.



2. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le budget 2025 présentait un résultat équilibré, sans perte ni profit, soit CHF 600
Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de revenus, soit un bénéfice de CHF 141'441

Sans amortissement, ni attribution/dissolution/prélèvement sur les réserves, le résultat serait un bénéfice de CHF 763'755.- (2024 : CHF 944'272.-). Ce bénéfice théorique, soit hors amortissement, démontre une gestion saine et une capacité financière permettant l'amortissement.

Nous précisons qu'en 2025, un montant de CHF 79'040.- a été attribué à la réserve pour débiteurs douteux. Afin de préparer le passage au plan comptable MCH2 entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2026 pour notre commune, le fonds de réserve pour route (9282.1), le fonds de réserve péréquation (9282.4) et le fonds de réserve pour bâtiments futurs (9282.8) ont été entièrement dissous pour un montant de total de CHF 1'750'750.- au profit du fonds de réserve général. A l'inverse, le fonds de réserve général a été partiellement dissous pour le préavis 4/2023 (rénovation bâtiments communaux), le préavis 5/2025 (Edicules) et le préavis 6/2025 (sécurité piétons) pour un total de CHF 2'014'409.-.

3. PEREQUATIONS INTERCOMMUNALES (péréquation des ressources, compensation des charges particulières des villes et des besoins structurels, cohésion sociale et facture policière)

La nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPV) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Elle apporte des modifications importantes basées sur trois piliers : la péréquation des ressources, la péréquation des besoins structurels et la compensation des charges particulières des villes.

Outre cette nouvelle péréquation, deux autres prélèvements aux communes demeurent :

- La participation à la cohésion sociale (PCS)
- La facture policière

Ce système a introduit les améliorations suivantes :

- Il n'y a plus de péréquation sur les contributions à la cohésion sociale. Dès lors, deux contribuables ayant le même revenu imposable supportent la même contribution, quel que soit le taux fiscal appliqué dans leur commune de résidence.
- Pour la compensation des besoins structurels, les paiements liés aux dépenses des communes ont été supprimés. Ce mécanisme pouvait encourager certaines communes à dépenser davantage.
- Les besoins structurels sont évalués selon des critères objectifs, comme la surface productive, l'altitude et la déclivité de la commune, tout comme le nombre d'enfants scolarisés et leur éloignement.

La commission de gestion a procédé aux contrôles de la péréquation et des factures cantonales à la commune pour l'exercice sous revue. Au 31 décembre 2024, notre commune devait CHF 1'050'476.- en faveur du Canton. Au 31 décembre 2025, la commune est toujours débitrice de CHF 761'218.- en faveur du Canton.

La charge totale de l'exercice 2025 s'élève à CHF 5'036'391.- (- CHF 143'174 vs. 2024)
Le décaissement total de la période s'élève à CHF 5'325'649.- (+ CHF 1'080'784 vs. 2024)

La charge péréquative de l'exercice 2025 équivaut à 81% des revenus d'impôts totaux (groupe de comptes 21, y compris les taxes) de la commune. Bien que le système soit entièrement nouveau, la charge péréquative totale diminue légèrement et ceci s'explique principalement par trois effets :

- (1) la baisse de la facture pour la cohésion sociale => CHF 2'478'136.- versus 2024
- (2) la baisse de la facture pour la facture policière => CHF 95'140.- versus 2024
- (3) la hausse de la facture pour la péréquation des ressources => CHF 2'430'102.- versus 2024

Le budget 2025 prévoyait une charge péréquative totale s'élevant à 78% du revenu des impôts totaux, ce



qui semble réaliste à postériori. Sur la base des comptes 2025, cette charge s'élève à 81% du revenu des impôts soumis aux péréquations.

La principale évolution dans le nouveau système est l'introduction du calcul d'un revenu fiscal standardisé par habitant, selon la formule suivante :

Revenu du point d'impôt par habitant x population x le taux d'imposition standardisé

Les communes avec un revenu fiscal standardisé par habitant (RFS) inférieur à la moyenne sont compensées à hauteur de 80% de l'écart constaté. A l'inverse, les communes avec un revenu fiscal standardisé par habitant supérieur à la moyenne participent au financement de la péréquation des ressources à hauteur de 80% du dépassement constaté. Les montants versés aux communes bénéficiaires sont entièrement financés par les communes contributrices. Le changement de taux d'imposition d'une commune n'influence plus les montants versés ou reçus pour la péréquation, car le RFS est un indicateur basé sur le taux d'imposition moyen vaudois.

Pour le projet de décompte 2025, ce taux d'imposition moyen est de 67,3 %.

La capacité financière d'une commune correspond à son revenu fiscal standardisé, c'est-à-dire aux recettes fiscales qu'elle générerait avec le taux d'imposition moyen de l'ensemble des communes et un taux d'impôt foncier de 1‰.

Les communes dont le revenu fiscal standardisé après péréquation des ressources n'atteint pas 90% de la moyenne cantonale, reçoivent un montant complémentaire de la part du Canton.

Le revenu fiscal standardisé ne tient pas compte des impôts conjoncturels.

Les prélèvements sur les revenus conjoncturels sont maintenus (30% de l'impôt sur les frontaliers, et 50% des droits de mutation, de l'impôt sur les successions et les donations et de l'impôt sur les gains immobiliers).

Plusieurs modifications introduites avaient été souhaitées par notre Commune dans le cadre des travaux faits pour l'ADCV lors de la précédente modification des péréquations.

Pour notre commune le total de la péréquation et des factures cantonales est très proche du système précédent. La commission estime que ce nouveau système est plus clair et plus cohérent, même s'il n'est pas plus favorable pour notre commune.

La commission encourage les membres du conseil communal à consulter la formation en ligne "**Tout savoir sur la NPIV**" publiée par le Canton via le lien ci-dessous.

<https://rise.articulate.com/share/xR92splZo6rd0zaPO4pFtOFH-jlqsQvL>

4. Parc immobilier

La commission a analysé l'ensemble du parc immobilier en tenant compte non seulement des immeubles comptabilisés à l'actif du bilan (Etoy-Sud et Luna), mais en incluant également les immeubles non valorisés dans le bilan à la fin de l'exercice 2025. Nous résumons les chiffres du parc immobilier de la manière suivante :

Le total des emprunts s'élève à CHF 22'239'500.- à fin 2025, il est réparti entre les immeubles Etoy-Sud et Luna. Les engagements hors bilan se montent quant à eux à CHF 57'500.- et s'ajoutent aux emprunts. La valeur approximative de l'ensemble du parc immobilier de la commune s'élève à 66,7 millions et le ratio d'endettement à 33%, soit -2% versus l'an passé. Nous considérons qu'il n'y a aucun risque de surendettement.

Concernant les rendements locatifs, Etoy-Sud dégage un revenu avant intérêts et amortissement de 5,2%, versus 4,8% en 2024. Le rendement 2025 retrouve un niveau comparable à 2023 (5,3%), les chiffres de



2024 ayant été négativement impactés par des anciens décomptes de charges locatives non comptabilisés par la précédente régie immobilière Bernard Nicod.

Le complexe d'Etoy-Sud est un contributeur de revenus absolument nécessaire, puisqu'il a assuré quelques CHF 618'900.- de liquidités avant amortissement à notre commune en 2025.

Les rendements locatifs avant intérêts et amortissements de LUNA s'élèvent quant à eux à 3,7%, en baisse versus l'année précédente (4,1% en 2024). Les charges directes représentent 30% versus 23% en 2024 de l'état locatif. En 2025, la charge d'entretien a été élevée en raison de la réfection de deux appartements.

Le taux de rotation à Luna s'élève à 8%, soit 2 appartements sur 26. Celui d'Etoy-Sud s'élève à 5%, soit 2 appartements sur 37. La régie Crot est très proactive, les quelques rotations de locataires sont gérées rapidement. Le taux de vacance est réduit au minimum et cette gestion efficace contribue aux revenus constants de l'état locatif.

Le conflit avec l'entreprise Guillet concernant les défauts d'étanchéité du parking est toujours en cours. Le 12 novembre 25, à la demande de la justice de paix, un expert s'est rendu sur place et a constaté un défaut de construction par rapport à la norme SIA. La justice de paix a mandaté un nouvel expert pour chiffrer cette grave anomalie.

5. Liquidités

Les liquidités de la commune sont alimentées principalement par les revenus des immeubles et par les revenus des impôts et des taxes. Les charges totales de la péréquation ont ponctionné 81% des revenus d'impôts en 2025.

La commission de gestion rappelle que le fonds de réserve générale qui s'élève à environ MCHF 3.2 représente des réserves cumulées et n'a pas son équivalent en liquidités.

Les principales sorties de liquidités relatives à des investissements concernent le bâtiment administratif et les villas adjacentes pour CHF 373'150.-, les édicules pour CHF 37'278.-, la sécurité des piétons pour CHF 22'040.- et le hangar pour CHF 6'571.-. Ces investissements ont été partiellement remboursés par des subventions et un remboursement de tiers pour un total de CHF 115'298.-. Le montant net des investissements se monte à CHF 323'740.-.

Les principales sorties de liquidités concernent les remboursements d'emprunts ; elles s'élèvent au total à CHF 494'000.- et concernent les prêts pour Etoy-Sud et Luna.

Un emprunt à court terme de CHF 800'000.- a été contracté auprès de la BCV pour assurer les besoins en fonds de roulement. L'échéance de ce prêt est fixée au 31 mars 2026.

Le flux de trésorerie montre une baisse des liquidités de CHF -189'130.- entre le début et la fin de l'année. L'impact net des activités d'investissements et de financements s'élève à CHF -41'561.-.

Le solde des liquidités à fin 2025 s'élève à CHF 278'292.- et globalement, la situation de la trésorerie de notre commune est saine.



6. Transition 2025-2026 du plan comptable MCH1 à MCH2 – Fonds de réserves

Le passage du plan comptable MCH1 à MCH2 impacte fortement les fonds de réserves (groupe de comptes 928). La Municipalité a su préparer et anticiper durant les années 2024 et 2025 une affectation des réserves. Notre commune débutera l'exercice 2026 avec un bilan adapté et des règlements pour les préfinancements votés et acceptés par le conseil communal.

Les préfinancements inscrits au passif du bilan représentent une affectation comptable du bénéfice, mais ils ne sont pas physiquement bloqués sur un compte bancaire séparé. Si les liquidités ne sont pas disponibles, notre commune devra souscrire à des emprunts pour financer ses projets (LADA, Eclairage public, aménagements sportifs, PECC), augmentant son endettement. La commission de gestion rappelle que la marge de manœuvre reste confortable sachant que notre plafond d'endettement s'élève à MCHF 50 versus des emprunts et des engagements hors bilan pour un total de HF 22,3, soit une utilisation de 45% dudit plafond.

Fonds de réserves - Bilan			31.12.2025			01.01.2026
Comptes	Libellés	MCH1	Comptes	Libellés	MCH2	
				Créances fiscales		
			1012.99	Créances douteuses décompte ACI		316 110
		CHF			CHF	
	Fonds alimentés par des recettes affectées			Financement spécial		
9280.10	Fonds réserves affectées Eaux	483 760	2900.71	Financement spécial service de l'eau		483 760
9280.40	Fonds réserves affectées Epuration eaux	573 771	2900.72	Financement spécial eaux usées		573 771
	Fonds de renouvellement et de rénovation			Fonds		
9281.00	Fonds renouvellement Etoy-Sud	2 774 500	2910.01	Fonds de rénovation Etoy-Sud		2 774 500
9281.50	Fonds renouvellement LUNA	1 988 000	2910.02	Fonds de rénovation LUNA		2 138 000
			2910.03	Fonds de rénovation Lessert 4		200 000
			2910.04	Fonds de rénovation Deux-Communes 17		300 000
				Préfinancements		
			2930.01	Fonds préfinancement projet LADA		500 000
			2930.02	Fonds préfinancement éclairage public		100 000
			2930.03	Fonds préfinancement aménagements		400 000
			2930.04	Fonds préfinancement PECC phase 1 et 2		500 000
	Fonds de réserves			Réserve de politique budgétaire		
9282.61	Réserves pour débiteurs douteux	316 110	2940.00	Réserve de politique budgétaire		1 183 025
9282.81	Fds réserve projet LUNA	150 000				
9282.90	Fonds de réserve générale	3 183 025				
	Total des fonds de réserves	9 469 167		Total des fonds de réserves		9 469 167

7. Déchets

La commission a analysé le coût des déchets sur un horizon de 5 ans. Durant cette période, le coût moyen par habitant s'élève à CHF 231.- par an. Entre 2023 et 2025 la part prélevée sur le budget communal est passée de 12% à 17% bien que le nombre d'habitants soit resté stable. Il est à relever que plus d'un tiers des coûts (34%) sont liés au personnel.



Les déchets encombrants augmentent de 11% en 2025 versus 2024. Pour la nouvelle déchetterie, notre commission recommande d'installer un panneau informatif mentionnant : « Les déchets encombrants incinérables peuvent être déposés librement dans la benne s'ils dépassent 60 cm. Un déchet doit être jeté dans un sac poubelle taxé si toutes ses dimensions sont inférieures ou égales à 60 cm ». Dans la nouvelle déchetterie, un emplacement sera prévu pour les déchets de bois et ceux-ci seront mieux valorisés.

Selon notre discussion avec la Municipalité, des contrôles plus spécifiques seront effectués auprès des entreprises professionnelles déchargeant des végétaux. Il semblerait que certaines entreprises utilisent un macaron pour les déchets de plusieurs propriétés. Ces cas semblent limités.

Comptes 45 - Ordures & Déchets	2021	2022	2023	2024	2025	Var. %	Var. en CHF
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF		
Personnel (payé à l'heure)	17 980	17 945	18 746	17 993	18 024	0%	31
Fournitures	372	885	620	294	431	47%	137
Entretien places et équipements	7 867	6 767	6 656	2 938	3 080	5%	142
Honoraires					546	0%	546
Imputation salaires (selon heures effectives)	34 171	31 289	32 816	39 044	36 674	-6%	-2 370
Sous-total charges internes	60 390	56 886	58 838	60 269	58 755	-3%	-1 514
Ordures ménagères	47 055	46 204	44 955	47 665	47 807	0%	142
Verre	1 470	1 292	1 260	1 388	1 193	-14%	-195
Papier	1 559	1 890	2 364	1 414	1 361	-4%	-53
Métal	1 002	1 371	1 174	1 340	1 531	14%	191
Déchets végétaux	32 855	28 105	16 890	22 344	23 716	6%	1 372
Déchets organiques (lavures)		4 806	8 713	10 596	10 364	-2%	-233
Déchets encombrants	12 675	12 831	13 634	12 956	14 414	11%	1 458
Autres	1 739	2 387	1 394	1 442	1 656	15%	214
Sous-total charges externes	98 355	98 884	90 384	99 145	102 041	3%	2 896
Total des coûts du personnel	52 151	49 234	51 562	57 037	54 698	-4%	-2 339
Proportion en %	33%	32%	35%	36%	34%		
Total des coûts	158 745	155 771	149 221	159 414	160 796	1%	1 382
Remboursements						0	0%
Taxe au sac	62 754	62 184	62 508	61 658	61 225	-1%	-434
En % du total	40%	40%	42%	39%	38%		
Taxe sur les déchets verts		37 081	29 303	30 961	29 677	-4%	-1 284
En % du total		24%	20%	19%	18%		
Récup verre + métal	11 034	11 372	6 785	7 476	7 559	1%	83
En % du total	7%	7%	5%	5%	5%		
Remboursement VALORSA	39 237	34 553	32 166	37 248	34 236	-8%	-3 012
En % du total	25%	22%	22%	23%	21%		
Total remboursements avant prélèvement	113 025	145 189	130 762	137 343	132 697	-3%	-4 646
Prélèvement sur le budget commun	45 720	10 582	18 460	22 071	28 100	27%	6 029
En % du total	29%	7%	12%	14%	17%		
Total des remboursements	158 745	155 771	149 221	159 414	160 796	1%	1 382
Total des coûts par habitant	237	232	217	232	236	Moyenne	231



8. Chiens en laisse dans les forêts et prairies attenantes

Entre le 1^{er} avril et le 15 juillet, il est obligatoire de tenir les chiens en laisse en forêt et dans les prairies attenantes afin de favoriser une cohabitation respectueuse avec la faune sauvage qui traverse une période particulièrement sensible, correspondant à la reproduction et à l'élevage des jeunes. La présence de chiens, quelle que soit leur taille ou leur race, peut provoquer un dérangement important pour les animaux sauvages.

La plage des Mellières étant répertoriée sur différents sites et réseaux sociaux, comme plage permettant l'accès aux chiens sans laisse, de nombreux propriétaires de chiens s'y retrouvent en été. Une communauté de nudistes semble apprécier particulièrement cette liberté tant pour eux que pour leur compagnon canin.

Notre commission a soulevé ces points auprès de la Municipalité qui demandera à la PRM de procéder à des contrôles.

9. Point de situation sur la STEP

Sur la base des informations partagées par la Municipalité, notre commission résume la situation actuelle du dossier STEP.

Suite au retrait de la commune d'Aubonne du projet de STEP régionale, en septembre 2025, une étude préliminaire intitulée « STEP Horizon 2075 » a été rendue en décembre 2025.

Cette étude concerne la modernisation et l'extension de la STEP de Saint-Prex, Etoy et Buchillon pour les besoins futurs jusqu'en 2075. Cette STEP, mise en service en 1976, modernisée et agrandie en 1990 et en 2011, ne correspond plus aux besoins de par sa taille et de par sa non-conformité aux exigences actuelles.

Les projections démographiques prévoient une capacité de 23'250 équivalents-habitants. La future installation devra répondre aux exigences de traitement du carbone, du phosphore, de l'azote, ainsi que des micropolluants.

Deux variantes de traitement ont été étudiées. En raison des contraintes d'espace disponible la technologie SBR (Sequencing Batch Reactor) a été retenue.

Le traitement s'organise autour de 5 phases cycliques réalisées dans un seul réacteur

- Remplissage : les eaux usées entrent dans le réacteur où sont brassées les bactéries épuratrices
- Réaction (Aération/Anoxie) : l'oxygénation permet aux micro-organismes de dégrader la pollution
- Décantation : l'aération est coupée pour permettre aux boues (composées de bactéries) de couler au fond et de laisser l'eau claire en surface
- Soutirage (Vidange) : L'eau traitée est évacuée hors de la cuve sans perturber le lit de boues
- Repos : La cuve est mise en attente, prête pour le cycle suivant ou pour extraire le surplus de boues

Le projet comprend, outre la nouvelle filière de traitement des boues, des installations de stockage du biogaz, ainsi qu'un traitement des micropolluants au charbon actif.

Ce projet serait réalisable par étapes sans interruption majeure de l'exploitation ; l'investissement est estimé à environ MCHF 29, pour des coûts d'exploitation annuels de l'ordre de MCHF 1,1.

Ce projet répondrait aux exigences légales et pourrait être réalisé dans l'espace actuel.

Pour rappel, la clef de répartition des coûts de la STEP est en 2025 :

Buchillon	: 6,05%
Etoy	: 35,87%
Saint-Prex	: 58,08%

Sur cette base, la part de Buchillon aux investissements serait de l'ordre de MCHF 1.75 et la part aux charges annuelles de KCHF 67.



10. Qualité de l'eau potable : Chlorothalonil

Selon la directive 2024/1 édictée par l'OSAV (Office de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires), des métabolites du chlorothalonil ne doivent pas excéder la valeur de 0,1 µg/L dans les eaux potables. Les distributeurs d'eau doivent mettre en place des mesures pour ne pas dépasser cette limite d'ici 22 mai 2026.

Suite à un recours, le 12 mars 2026, le TAF (Tribunal Administratif Fédéral) a prononcé un arrêt à ce sujet qui peut être résumé comme suit :

- L'usage du Chlorothalonil reste interdit
- Dans les eaux potables, la limite pour le Chlorothalonil reste fixée à 0,1 µg/L
- Les 2 principaux métabolites du chlorothalonil R471811 (M4) et R417888 (M12) ne seraient plus « dangereux »

L'OSAV n'a pas encore modifié ses directives.

11. Eclairage public

Notre commission a proposé à la Municipalité de reconsidérer les horaires de l'éclairage public nocturne. En effet, considérant le prix de l'électricité et l'efficacité énergétique de nos lampadaires LED, une prolongation de l'éclairage du weekend de 24 :00 à 2 :00 les fins de semaine (les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche). Cette adaptation de l'heure permettrait aux noctambules fréquentant les derniers trains de nuit de rentrer chez eux sans crainte.

Les 4 heures supplémentaires proposées pourraient être compensées en décalant l'heure d'éclairage du matin de 5:00 à 6:00.

12. Rétribution de la Municipalité

Depuis 2 législatures, soit 10 ans, les rétributions de la Municipalité n'ont pas été adaptées. Les rétributions annuelles sont les suivantes :

Syndic (que) : CHF 30'000- par an
Municipaux : CHF 26'000- par an

A ces chiffres s'ajoutent des frais divers s'élevant à CHF 2'500,- par an et un cadeau de fin de mandat d'une valeur de CHF 500,- par an de participation à la Municipalité.

Nous précisons que contrairement à ce qui se passe dans beaucoup d'autres communes, les Municipaux et le/la Syndic (que) ne perçoivent pas de vacations.

Après avoir analysé et comparé ces chiffres avec les rémunérations adoptées par d'autres communes, notre commission en déduit que :

1. L'écart de rétribution entre les Municipaux et le/la Syndic (que) ne correspond pas à la charge supplémentaire que représente la fonction de Syndic
2. Après 10 ans, une réadaptation des rétributions semble pertinente
3. Une réadaptation des remboursements de frais et des cadeaux de fin de mandat ne semble pas opportune

La commission de gestion propose de revoir les rétributions comme suit :

Rétribution annuelle du/de la Syndic (que)	:	CHF 45'000-
Rétribution annuelle des Municipaux	:	CHF 30'000-



13. Bilan de législature 2021-2026

Notre commission a analysé les travaux entrepris durant la législature, les préavis traités et les objectifs de la Municipalité. La gestion du PACom (Plan d'Affectation Communal) a nécessité un investissement très important pour le municipal en charge de l'urbanisme et la/le Syndique/c. Les 41 préavis gérés durant la législature ont tous été acceptés par le Conseil Communal, ce qui démontre une préparation adaptée et une communication transparente des projets soumis en votation auprès de celui-ci. Le changement de Syndic en cours de législature n'a pas perturbé le fonctionnement de la Municipalité qui a su mener à terme les préavis et ses engagements pour la législature. Notre commission tient à relever les excellentes prestations qui ont été réalisées durant ces 5 années.

Recommandations au Conseil

Les analyses et sondages ont persuadé la commission de gestion que les comptes correspondent à la réalité et sont bien tenus.

La commission tient ici à remercier la Municipalité, et l'ensemble du personnel communal pour la qualité de leur travail.

La commission affirme que, d'une manière générale, les affaires communales sont bien gérées, et que la situation financière de la Commune est saine.

La commission propose au Conseil Communal d'approuver les comptes pour l'exercice 2025, et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2025.

Buchillon, le 8 juin 2026 : pour la commission de gestion du Conseil Communal :

Jean Gnägi

Nuot Dorta

Daniel Calabrese
(Président)